

Génocide au Rwanda : la Banque de France visée par une plainte pour complicité

AFP, 11 décembre 2025

Trente et un ans après le génocide des Tutsi, la Banque de France est accusée d'avoir validé des virements ayant facilité l'armement des forces génocidaires, malgré l'embargo de l'ONU.

« *Elle savait forcément !* » : trente et un ans après l'extermination des Tutsi, la Banque de France est visée par une plainte pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité, accusée d'avoir validé plusieurs virements qui auraient facilité l'armement des forces génocidaires au Rwanda.

La plainte, révélée par le journal *Libération* et consultée ce jeudi, a été déposée le 4 décembre auprès du doyen des juges d'instruction du Pôle crimes contre l'humanité du tribunal judiciaire de Paris. Elle vise à établir si la banque centrale française a manqué à ses obligations de contrôle alors que l'ONU avait instauré un embargo

sur les ventes d'armes au Rwanda le 17 mai 1994.

Des transferts en pleine période de massacres

Selon les plaignants, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) et ses fondateurs Alain et Dafroza Gauthier, non seulement la Banque de France n'a pas gelé le compte de la Banque nationale du Rwanda, mais elle a aussi effectué des transferts en sa faveur, pour un montant total de 3,17 millions de francs (soit environ 486 000 euros).

« *Il y a sept transferts d'argent entre le 5 mai et le 17 juillet 1994, en plein génocide des Tutsi, de la Banque Nationale du Rwanda vers des prestataires. Il s'agit de sommes relativement importantes* », a souligné Alain

Gauthier. « *Elle savait forcément !* », assure celui qui se bat pour faire juger les génocidaires depuis trente ans. « *Je pense que personne, personne dans le monde entier, mais surtout ici en France, ne pouvait ignorer ce qui se passait au Rwanda à la mi-mai* » 1994, ajoute-t-il.

Alcatel et les ambassades pointées du doigt

Parmi les bénéficiaires figure notamment la société française Alcatel, soupçonnée d'avoir fourni des équipements de communication aux autorités rwandaises. Selon des documents rapportés dans la plainte, un versement d'un montant de 435 000 francs a par exemple été effectué au bénéfice d'Alcatel, le 5 mai 1994.

Plusieurs témoignages attestent que ce paiement était destiné à l'achat de téléphones satellites, considérés comme un équipement important par le gouvernement intérimaire rwandais, afin de maintenir les communications internationales.

« *D'autres versements sont à destination d'ambassades du Rwanda en Égypte ou en Éthiopie. Et on sait aujourd'hui que ces ambassades ont été utilisées pour aller acheter des armes* », soutiennent M^{es} Matilda Ferey et Joseph Braham, les avocats du

CPCR, ajoutant que la Banque de France a agi alors même que d'autres établissements européens ont refusé d'émettre ces transferts.

Contactée, la Banque de France a déclaré n'avoir pu faire que des « *recherches sommaires* » étant donné le délai « *particulièrement court* » depuis le dépôt de la plainte. « *À ce stade, nous n'avons trouvé aucune trace des virements évoqués. Ceci s'explique par le fait qu'au titre des diverses prescriptions réglementaires, toutes les pièces, bordereaux et éléments comptables des comptes bancaires doivent être détruits après un délai de dix ans* », a-t-elle déclaré.

« Multitude de criminels en col blanc »

« *Le génocide des Tutsi n'a pas seulement été l'œuvre de ceux qui tuaient à la machette. Il a été rendu possible par une multitude de criminels en col blanc, qui, confortablement assis dans leurs bureaux, ont autorisé des transferts et signé des opérations dans la banalité administrative, nécessaires à la machine génocidaire* », déclarent M^{es} Matilda Ferey et Joseph Braham.

Le groupe BNP Paribas, accusé par plusieurs associations (Sherpa, Ibuka France, et le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda) d'avoir

financé un achat d'armes au profit de la milice hutu, fait de son côté l'objet d'une enquête judiciaire depuis 2017 pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité. Celle-ci est toujours en cours, selon l'une

des associations.

Le génocide au Rwanda a fait plus de 800 000 morts selon l'ONU, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994.